

TOUR CANTAL JEUNES 2026

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE



*Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

CALENDRIER TOUR CANTAL JEUNES 2026			FINALE TOUR AUVERGNE au GOLF DE VICHY FORÊT DE MONTPENSIER
TOUR 1 GOLF DE HAUTE AUVERGNE	TOUR 2 GOLF CLUB DE VEZAC- AURILLAC	TOUR 3 GOLF DE HAUTE AUVERGNE	
			
Mercredi 25 mars	Mercredi 29 avril	Mercredi 27 mai	Dimanche 21 ou 28 juin (à confirmer)

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

I-1) Les joueurs doivent :

- Être titulaires de la licence ffgolf de l'année en cours dans un club du département du CANTAL (15) pour participer aux épreuves et entrer dans le classement final.
- Être de catégorie : De U18 (né en 2018) à U8 (né en 2008 ou moins)
- Le joueur doit être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, s'il a fourni un certificat médical datant de moins de 3 ans, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.
- Être classé avec un index inférieur ou égale à 50,1
- Pour les joueurs non classés, il est recommandé de posséder le drapeau BLANC pour participer aux épreuves du Tour CANTAL.

I-2) Catégories :

La catégorie des enfants participants au Tour CANTAL Jeunes est celle que l'enfant possède à la date effective du 1er Tour et celle-ci restera la même pour les 3 Tours.

II – FORME DE JEU

II-1) Distances de jeu préconisées en mètres :

Les distances recommandées sont des distances maximales et dépendent des couleurs des boules de départ. Le club organisateur pourra, en fonction des conditions climatiques, éventuellement raccourcir ces distances afin d'adapter au mieux les conditions de jeu des différentes catégories d'enfants.

II-2) Repères de départ selon niveau de jeu et catégorie (hors finale) :

Ils sont identiques pour une même catégorie d'âge pour les trois tours.

Jeunes filles	
Repères de jeu / Niveau de jeu	
U8	Tous index - minimum drapeau blanc
U10	Index \leq 50,1 - minimum drapeau blanc
U12	Index \leq 50,1 - minimum drapeau blanc
U14	Index \leq 50,1 - minimum drapeau blanc
U16	Index \leq 50,1 - minimum drapeau blanc
U18	Index \leq 50,1 - minimum drapeau blanc

Jeunes garçons	
Repères de jeu / Niveau de jeu	
U8	Tous index - minimum drapeau blanc
U10	Index \leq 50,1 - minimum drapeau blanc
U12	Index \leq 50,1 - minimum drapeau blanc
U14	Index \leq 50,1 - minimum drapeau blanc
U16	Index \leq 50,1 - minimum drapeau blanc
U18	Index \leq 50,1 - minimum drapeau blanc

→ LES JOUEURS AYANT LES CRITÈRES POUR DÉMARRER DES DÉPARTS ORANGE POURRONT JOUER - SUIVANT LEUR INDEX - 9 TROUS ou 18 TROUS.

Le choix sera fait par le pro référent.

Si des enfants des catégories U8 ou U10 jouent un nombre de trous différents, deux classements distincts seront établis : l'un pour les participants jouant sur 9 trous et l'autre pour ceux jouant sur 18 trous

II-3) Forme de jeu :

• **Strokeplay en score maximum PAR +4 sur 18 trous** par épreuve pour les joueurs respectant les critères d'index avec un classement par points, en brut, par sexes et catégories d'âge séparées.

• **Strokeplay en score maximum PAR +4 sur 9 trous** par épreuve pour les joueurs respectant les critères

d'index avec un classement par points, en brut, par sexes et catégories d'âge séparées

II-4) Attribution des points :

Des points seront attribués en fonction de la place obtenue après chaque épreuve selon la table ci-dessous. Si des joueurs sont ex-æquo, les points des places en cause seront partagés entre les joueurs.

Si des joueurs n'ont pu participer au TOUR CANTAL, car inscrits à une autre compétition fédérale (Grand Prix Jeunes, Race to AURA...), ils se verront attribuer autant de points qu'une 3ème place. Il en est de même pour les joueurs retenus pour des entraînements ou toute autre épreuve sur convocation de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Golf (Centre Régional d'Entraînement, épreuve par équipes etc.)

→ Points par épreuve :

Place	Points 9 trous	Points 18 trous
1	60	100
2	42	70
3	36	60
4	31	51
5	26	43
6	21	35
7	19	31
8	16	26
9	12	20
10	11	18

II-5) Classement final du Tour CANTAL :

Le classement final prendra en compte les résultats sur les 3 épreuves organisées.

II-6) Départage :

En cas d'égalité en points pour la 1ère place finale, on prendra le score brut du 3ème tour en comparant les 18, 9, 6, etc. ... derniers trous, pour déterminer le vainqueur du Tour CANTAL.

Un joueur absent à ce 3ème Tour sera censé avoir fait le plus mauvais résultat.

II-7) Intempéries relative à la météo ou autres conditions défavorables:

Si une épreuve est annulée pour cause d'intempéries ou autres conditions défavorables, elle sera reportée dans la mesure du possible. À défaut, le classement prendra en compte les points obtenus lors des épreuves ayant eu lieu.

III – ENGAGEMENTS

III-1) Inscriptions :

La date limite des inscriptions est fixée au plus tard 5 jours avant le jour de l'épreuve.

Elles se font par l'intermédiaire du club recevant. Ce dernier informe le CT par courriel avec les nom, prénom, catégorie et index des joueurs (l'index retenu sera celui à la date limite d'inscription).

Les ordres de départ seront communiqués au plus tard le vendredi précédent la compétition.

Nota : Si un joueur obtient l'index requis ou le drapeau BLANC requis en cours du Tour CANTAL Jeunes, il pourra participer à l'étape suivante dans le respect du règlement en cours (ou le cas échéant drapeau JAUNE, avec recommandation de son enseignant référent).

III-2) Départs :

Les départs se font en ligne ou shotgun, par l'appréciation du club qui reçoit.

Les départs en ligne se font par séries décroissantes (les U8 en dernier) et dans chaque catégorie par ordre croissant d'index en mixant au maximum les clubs représentés.

L'heure du premier départ préconisée est fixé 14h00 mais elle pourra être ajustée en fonction de la saison et des besoins du club.

Il peut aussi être préconisé de faire les départs du 1 et du 10 en fonction de la configuration du golf recevant l'épreuve et du nombre d'inscrit.

La finale pourra être jouée en départ shotgun.

IV – RAPPEL DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL ET COMPORTEMENT

IV-1) Comportement des joueurs :

Les règlements généraux des épreuves de jeunes s'appliquent, à savoir :

- Épreuves « non-fumeur » pour les joueurs et accompagnateurs.
- Les joueurs devront avoir une tenue correcte (pas de blue-jean) et un comportement exemplaire (cf. Règlement Général sur le Vade-mecum).
- Les cadets ne sont pas autorisés.
- Les instruments de mesure ne sont pas autorisés (*télémètres, montres GPS...etc*)

1. *Le CTGPA et les comités d'épreuve se réservent le droit de disqualifier un compétiteur si son comportement, sur et dehors du terrain, est contraire aux règles de l'étiquette. Cela s'applique également s'il bénéficie d'une aide au jeu extérieur (cadet, conseils de jeu...) ou en cas de triche avérée.*
2. *Seuls les suiveurs de partie sont habilités à être au plus près des joueurs et donner des conseils uniquement pour la fluidité du jeu ou le rappel de règles.*

3. *Les autres secteurs se tiennent à retombée de balle et suivent les parties à pied. Seuls les encouragements ou effort pour aider un joueur à canaliser ses émotions sont tolérées dans la limite du raisonnable, notamment pour les tous jeunes joueurs.*

IV-2) Suivi des parties :

Dans la mesure du possible, chaque club prévoit 1 suiveur de partie pour 3 jeunes inscrits. Les noms des suiveurs seront communiqués aux organisateurs en amont de l'épreuve.

Les suiveurs seront affectés à des parties sur décision du club organisateur. Le suiveur connaît dans les grandes lignes les règles du jeu de golf.

Les parents « suiveurs » ne seront pas autorisés à suivre leurs propres enfants.

IV-3) Gestion des épreuves

Elle est assurée par le C.T et le club recevant.

Les résultats sont publiés sur le site du C.T et envoyés aux responsables jeunes par mail.

V - REMISE DES PRIX

Un goûter et une remise de récompenses aura lieu immédiatement après chaque Tour CANTAL.

VI - COMITÉ D'ORGANISATION - COMITÉ D'ÉPREUVE

Le Comité d'Organisation comprend :

- Un représentant du Comité Territorial
- Un représentant jeune du golf recevant.